

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	77 (1989)
Heft:	3
Artikel:	Neuchâtel : une candidate si pragmatique
Autor:	Brossard, Irène
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-279007

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel : une candidate si pragmatique

Bientôt une femme au Château de Neuchâtel ?
Son credo en matière de promotion féminine :
aide-toi, l'Etat t'aidera.

Lors des élections cantonales des 8 et 9 avril prochains et pour la première fois dans l'histoire neuchâteloise, une femme brigue l'un des cinq sièges du Conseil d'Etat. Mme Marie-Françoise Bouille-Wildhaber, avocate, est la candidate du parti radical. Nous l'avons rencontrée pour lui poser quelques questions quant à son engagement face aux femmes.



(Photo Schneider)

FS — En cas d'élection, vous serez la première conseillère d'Etat neuchâteloise et, on peut le supposer, porteuse de l'espoir

de nombre de femmes pour l'amélioration de leur condition. Acceptez-vous cette responsabilité et dans ce cas, comment pensez-vous y répondre ?

M.-F. Bouille-Wildhaber — J'accepte en fait cette responsabilité et j'espère, en cas de succès, que cette élection soit stimulante, encourageant les femmes à s'engager. Si j'obtiens ce mandat, je l'exercerai au plus près de ma conscience et j'espère pouvoir démontrer qu'une femme peut remplir une telle fonction. En cela, je crois que c'est porteur d'espoir pour les femmes.

FS — Dans une récente interview (24 Heures du 14 décembre), vous avez rappelé n'avoir pas soutenu la votation de 81 pour l'inscription de l'égalité des droits dans la Constitution. Quelles sont vos raisons et pensez-vous que l'égalité soit réalisée dans ce canton ?

M.-F. B.-W. — C'est vrai, je n'y étais pas favorable car je suis très pragmatique et je ne crois pas aux grandes déclarations. Je préfère prendre la question par l'autre bout et travailler à réaliser l'égalité dans les faits. Ensuite, on peut l'inscrire dans la Constitution.

FS — Ne pensez-vous pas que la base légale peut accélérer ce processus ?

M.-F. B.-W. — C'est triste si c'est comme ça. Je n'aime pas que l'action se transcrive seulement par des lois et je préfère que les structures environnantes changent. J'admettrais que la loi est un outil mais je souhaite que l'action soit suscitée d'abord par la spontanéité.

FS — Actuellement, le Grand Conseil

neuchâtelois compte 12 femmes sur 115 députés. Pensez-vous qu'il faille favoriser l'intégration des femmes en politique et par quels moyens ?

M.-F. B.-W. — Les femmes sont manifestement sous-représentées au Grand Conseil neuchâtelois. Je le déplore et j'en comprends les raisons. Heureusement les choses évoluent et il ne faut pas oublier que l'éligibilité sur le plan fédéral remonte à 1971 seulement. Cela demande un changement de mentalité et les femmes doivent s'aménager des espaces pour s'engager dans la vie politique, avoir plus de loisirs. Il leur faut de nouvelles structures et aussi, qu'elles se fassent reconnaître par les hommes comme capables.

FS — Pensez-vous que l'Etat puisse mettre en place des structures de soutien ?

M.-F. B.-W. — Il est préférable que les initiatives viennent du privé, que les gens apprennent à s'organiser eux-mêmes et ensuite l'Etat peut donner un coup de pouce.

FS — Votre condition de femme vous portera-t-elle à empoigner des dossiers concernant les femmes, en particulier en ce qui concerne le travail de nuit, le soutien à la famille, la formation et la réinsertion professionnelle et la mise sur pied d'un bureau à l'égalité ?

M.-F. B.-W. — Je serai un magistrat sensible à ces problèmes mais tous dépendent d'un département précis, chacun restant maître de son département. Mais c'est sûr que dans les discussions de politique générale menées entre les chefs de département, je donnerai mon avis. La nouvelle loi fiscale qui pénalise les mères — et les pères — chefs de famille est à revoir. Assimilés à des célibataires, ils et elles ne constituent plus des familles au vrai sens du terme, c'est une aberration.

Quant au bureau à l'égalité, je suis très réticente à tout ce qui est administratif et théorique. C'est dans le pragmatisme qu'on avance. Un tel bureau me fait peur parce que trop lourd et représentant trop de papeteries. J'y reviens toujours c'est dans les faits qu'il faut agir. Dans mon étude, par exemple, je ne travaille qu'avec des demi-postes et des femmes qui ont charge de famille. J'essaie de tenir compte de leur situation familiale et j'aimerais que les chefs d'entreprises soient convaincus que cela fonctionne très bien ainsi. Les femmes doivent donner l'exemple, dans l'entraide, l'ouverture, la valorisation. C'est ma conviction profonde et je la défends dans le cadre de la libre entreprise, laissant aux chefs d'entreprise la possibilité de s'organiser.

FS — Pensez-vous appliquer cette conviction au niveau de l'Etat et de ses engagements de personnel ?

M.-F. B.-W. — L'Etat c'est autre chose ; un service public a ses contingences, devant être accessible largement. Mais j'exigerais de ses services plus de mobilité, de diligence, ça va un peu trop lentement à mon gré. Quant à la politique d'engagement, je ne la connais pas.

Propos recueillis par Irène Brossard

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

Fr. 45.—